

Rapport de
visites mystères
des vapoterie
dans L'Assomption
et Repentigny

SEMAINE DU 18 AU 22 MARS 2024

Méthodologie

- Cinq boutiques de vapotage ont été identifiées dans les circonscriptions de L'Assomption et de Repentigny.
- Un inspecteur engagé par le RTQ s'y est présenté en tant que client mystère durant la semaine du 18 au 22 mars 2024.
- Sa mission : tenter d'acheter une vapoteuse jetable aromatisée ou encore, du liquide de vapotage avec nicotine sans saveur ainsi qu'une saveur en format séparé dans le but de la mélanger au liquide de vapotage.
- À chaque visite, il a clairement indiqué vouloir vapoter une saveur.
- Il avait sur lui une caméra cachée.

Résultats

- 100% des cinq boutiques de vapotage visitées dans les circonscriptions de L'Assomption et de Repentigny ont vendu des produits de vapotage aromatisés.
- 5 sur 5 ont vendu du e-liquide avec saveur à part.
- 3 sur 5 ont vendu EN PLUS des vapoteuses jetables fruitées sous l'étiquette 'tabac' ou autre.
- Certains ont dit qu'en dépit de l'étiquetage de saveur 'tabac', le produit dissimule un arôme fruité
- Dans aucun cas, le/la commis n'a paru nerveux, inquiet ou méfiant de faire ce type de vente.

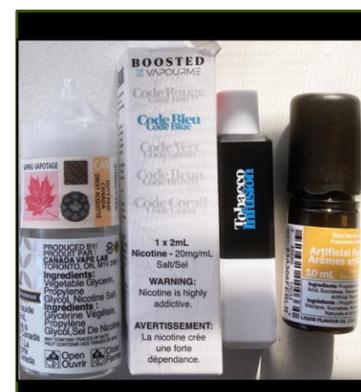
ACHATS : VAPOTERIES DE L'ASSOMPTION ET REPENTIGNY

VAPOTERIE NO 1 : L'ASSOMPTION

NON CONFORME: ACHAT DE E-LIQUIDE VAPE SALT 25 ML AVEC NICOTINE 12 MG + SAVEUR FRAMBOISE BLEUE 10 ML + VAPOTEUSE JETABLE AROMATISÉE CODE BLEU DE MARQUE BOOSTED

PRIX PAYÉ: 35,62\$

NOTE: LE MAGASIN DIT ÊTRE OUVERT 24/7



VAPOTERIE NO 2 : L'ASSOMPTION

NON CONFORME: ACHAT DE E-LIQUIDE AROMATISÉ FLAVORIFIC 30 ML AVEC NICOTINE 12 MG LIBELLÉ 'TABAC' MAIS À SAVEUR DE FRAISE + ACHAT DE VAPOTEUSE JETABLE AROMATISÉE SAVEUR CANNEBERGE GLACÉE M8TE INSTA BAR

PRIX PAYÉ: 34,13\$

NOTE: LE MAGASIN VOISIN VEND DES SAVEURS INDIVIDUELLES



VAPOTERIE NO 3 : REPENTIGNY

NON CONFORME: ACHAT DE E-LIQUIDE VAPE SALT 25 ML AVEC NICOTINE 12 MG + SAVEUR GLACE LUXURIANTE 10 ML + VAPOTEUSE JETABLE AROMATISÉE CODE CORAIL DE MARQUE BOOSTED

PRIX PAYÉ: 44,73\$

NOTE: VENTE DE VAPOTEUSES ILLÉGALES AROMATISÉES AUX FRUITS



VAPOTERIE NO 4 : REPENTIGNY

NON CONFORME: ACHAT DE E-LIQUIDE BASE X FORMAT 27 ML AVEC NICOTINE 12 MG + SAVEUR MELON BLEU D'UNE MARQUE GÉNÉRIQUE EN FORMAT 7 ML

PRIX PAYÉ: 26,44\$

NOTE: MAGASIN ACCESSIBLES ET OUVERTS AUX MINEURS



VAPOTERIE NO 5 : REPENTIGNY

NON CONFORME: ACHAT DE E-LIQUIDE VAPE SALT 25 ML AVEC NICOTINE 20 MG + SAVEUR ANANAS DE MARQUE FLAV SHOT 10 ML

PRIX PAYÉ: 28,72\$

NOTE: TEST D'ODEURS DE SAVEURS EFFECTUÉS EN MAGASIN



Conclusion

- Toutes les vapoterics identifiées dans L'Assomption, circonscription du premier ministre, François Legault, ainsi que dans Repentigny, circonscription de la ministre caquiste Pascale Déry, contournent la nouvelle réglementation interdisant la vente de saveurs de vapotage.
- En général, on procède de deux façons:
 - Soit on vend des saveurs en format séparé afin que le consommateur puisse les mélanger au liquide de vapotage acheté légalement et sans saveur.
 - Soit on vend des e-liquides ou vapoteuses jetables aux arômes fruités illégaux mais présenté faussement comme ayant une saveur de tabac, en prétendant que les « molécules de tabac ont été infusées » avec des arômes fruités.
- Souvent, les commis admettent candidement à leur clientèle que ces manœuvres sont nécessaires pour contourner la loi.